Période : Août- Octobre 2023

PLAIDOYER POUR LA PROTECTION DES DROITS DES COMMUNAUTES IMPACTEES PAR LE PROJET SIMANDOU

RAPPORT TRIMESTRIEL DE SUIVI ET DE DOCUMENTATION DES IMPACTS DU PROJET SIMANDOU A KINDIA (Madina-Sekhousoria)

Par le comité de suivi et de documentation des impacts du projet Simandou à Kindia

Novembre 2023

Contact : 628 25 46 05

Table des matières

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION : 2

II. OBJECTIFS DU COMITE : 3

IV. ACTIVITES REALISEES AU COURS DES TROIS (3) DERNIERS MOIS : 3

V. RESULTATS OBTENUS : 3

V.1 Prise de contact 3

V.2 Sensibilisation des communautés des impactées. 4

V.3 Documentations des impacts 5

V.4 Saisine des mécanismes de gestion des plaintes de WCS. 7

VI. DIFFICULTES MAJEURES : 7

VII. CONSTATS ET RECOMMANDATINS : 7

VII.1 Constats : 7

VII.2 Recommandations 8

VIII. CONCLUSION : 9

XI. ANNEXES : Quelques photos 10

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La république de Guinée, riche en ressources naturelles, regorge d'énormes substances minérales qu'elle développe et met en valeur depuis des décennies.

Si la bauxite, l'or sont exploités par plusieurs multinationales dans les régions du pays, les gisements de fer quant à eux tardent à être mis en valeur. C'est le cas de la chaine de montage de Simandou qui, pendant plus de deux décennies fait parler d'elle de par sa réserve et sa teneur inestimable.

A date, les blocs 1 et 2 sont détenus par Winning Consortium Simandou (WCS) et les blocs 3 et 4 par Rio Tinto SIMFER.

Avec les derniers développements, le projet est en phase de se concrétiser grâce notamment à la signature de l'accord cadre tripartie entre l'Etat et les deux entreprises, à la création de la compagnie de trans guinéen pour le compte des infrastructures et la signature du pacte d'actionnariat .

Pour rappel, le projet implique la construction d'un chemin de fer long de 650 km et un port pour le transport du minerai et les deux entreprises comptent exporter environ 200 millions de tonnes par an.

En dépit de l'espoir que suscite ce projet d'envergure pour l'Etat et les communautés, les activités sur le terrain ne se font pas sans conséquences sur l'environnement et la vie des communautés.

Ainsi plusieurs voix commencent à se laver par rapport aux manquements déjà constatés. C'est pourquoi, conscient des risques du projet et des éventuelles répercutions qui pourront en découler, des leaders communautaires de Madina-Woula, commune abritant l'un des tunnels ont décidé d'apporter leur contribution à travers un comité de suivi et de documentation des impacts dudit projet sur les communautés riveraines.

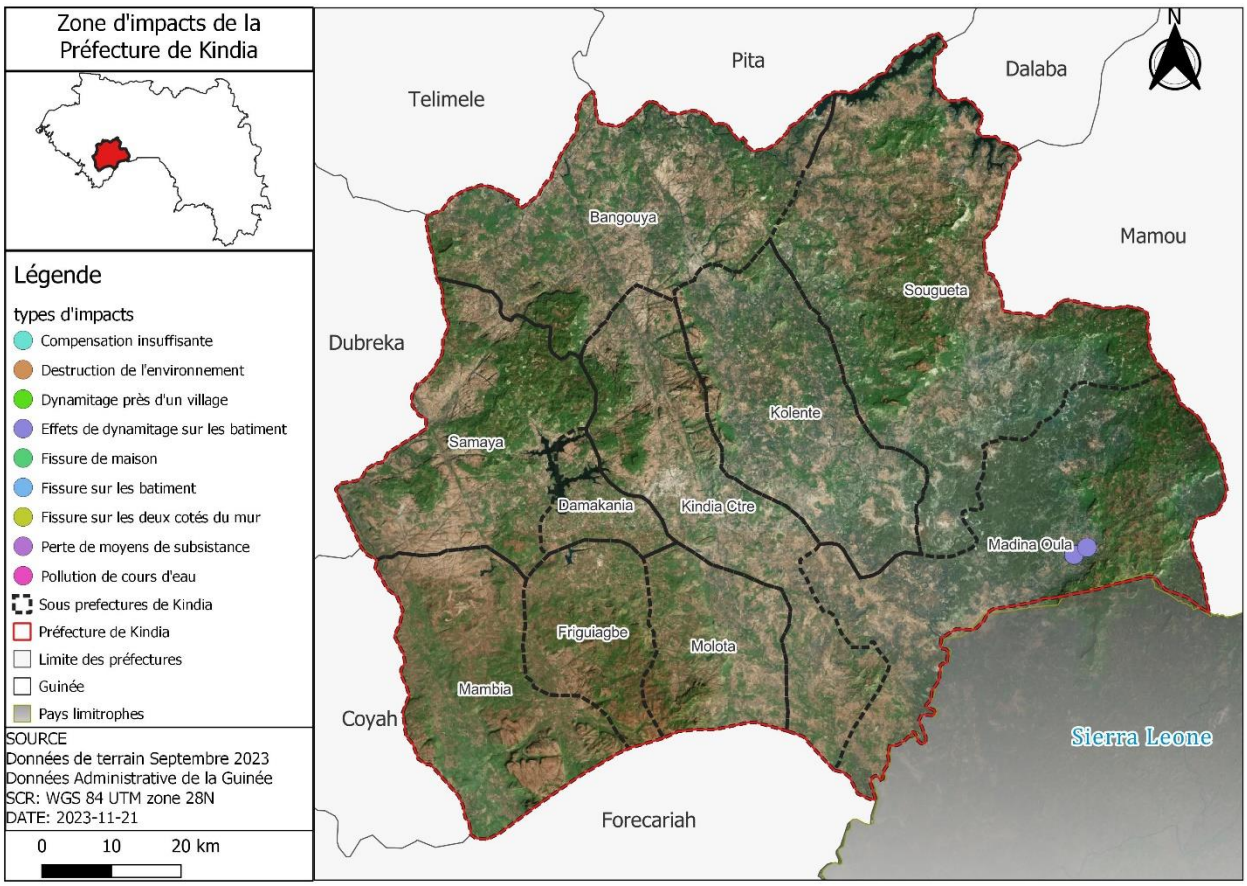

II. OBJECTIFS DU COMITE :

L'objectif général du comité est de contribuer au respect des engagements des entreprises et de l'Etat à travers la défense des droits des communautés riveraines du projet Simandou .

Spécifiquement il s'agit :

- D'informer et de sensibiliser les communautés impactées sur les impacts du projet de Simandou mais aussi
- De Sensibiliser les communautés sur l'utilisation du mécanisme interne de règlement des griefs des entreprises ;
- De documenter les impacts et engager des plaidoyers auprès des entreprises et autorités (locales et centrales) envue d'une réparation des impacts ;
- D'accompagner les communautés impactées pour la réparation des impacts par des voies de recours légales à travers un dialogue constructif avec les entreprises.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour parvenir aux résultats escomptés, le comité de suivi a adopté une approche participative et inclusive afin d'impliquer tous les acteurs concernés dans ce processus de suivi citoyen. Pour ce faire, ledit comité composé de membres issus des localités touchées par les travaux du projet a dans un premier temps initié des prises de contact avec l'ensemble des parties prenantes (Autorités locales, leaders communautaires et les entreprises).

Deuxièmement, chaque mois, les séances de sensibilisations sont organisées selon la nécessité pour donner d'amples informations aux citoyens sur les enjeux du projet et sans oublier les mécanismes de gestion des plaintes des entreprises.

En troisième lieu , la documentation continue se fait de deux (2) manières :

- L'auto saisine des membres du comité de suivi d'un impact d'ordre communautaire et
- La saisine du comité par un/ou des citoyens impactés par les travaux du projet (le port et le chemin de fer).

Enfin selon les cas, le comité saisie l'entreprise au nom des communautés à travers son mécanisme de règlement des griefs.

IV. ACTIVITES REALISEES AU COURS DES TROIS (3) DERNIERS MOIS :

Au cours des trois (3) derniers mois, le comité de suivi a réalisé les différentes activités à savoir :

- Rencontre avec les parties prenantes du projet au niveau local pour une prise de contact ;
- Sensibilisation des communautés impactées sur les enjeux, risques du projet et les mécanismes de gestion des plaintes ou griefs établis par l'entreprises (WCS) ;
- Documentation des cas d'impacts survenus sur le terrain ;
- Saisine du mécanisme de gestion des plaintes de WCS par les communautés impactées.

V. RESULTATS OBTENUS :

V.1 Prise de contact

Après la mise en place du comité de suivi des impacts, les membres comité ont initié des rencontres de prise de contact avec les parties prenantes du projet au niveau local. Principalement, les autorités locales (communales et sous-préfectorales) de Madina woula, le président de district et chefs de secteur des localités directement touchées par le projet dans cette zone, et des leaders communautaire.

Ces rencontres ont permis aux différents acteurs de connaitre l'existence et le rôle du comité de suivi et d'affirmer leur volonté quant à la collaboration pour une exploitation minière responsable .

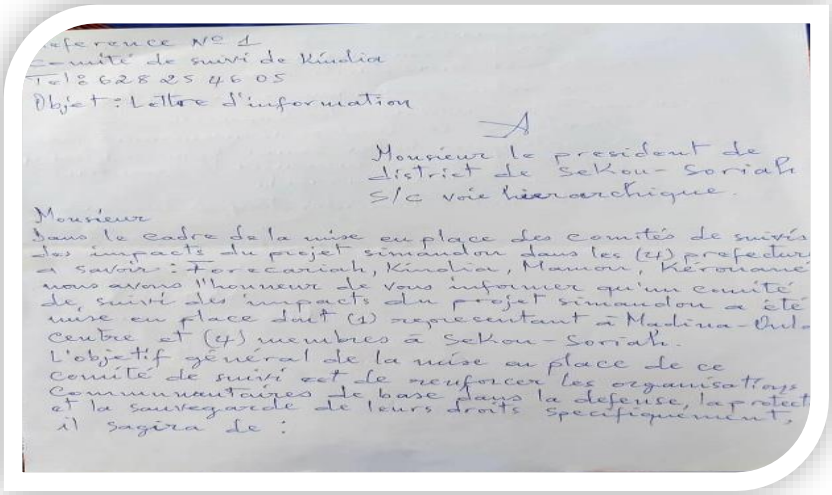

Reference N° 1
Comité de suivi de Kindia
Tel : 628 25 46 05
Objet : Lettre d'information

A
Monsieur le président de
District de Sekou-Soriah
S/c voie hiérarchique.

Monsieur
Dans le cadre de la mise en place des comités de suivis
des impacts du projet simandou dans les (24) prefecture
à savoir : Forecariah, Kindia, Mamou, Kerouane
nous avons l'honneur de vous informer qu'un comité
de suivi des impacts du projet simandou a été
mise en place dait (1) representant à Madina-Oula
Centre et (4) membres à Sekou-Soriah.
L'objectif général de la mise en place de ce
comité de suivi est de renforcer les organisations
Communautaires de base dans la defense, la protect
et la sauvegarde de leurs droits specifiquement,
il sagira de :

Figuer1: Lettre information à l'intention du president de district de Sekousoriah

V.2 Sensibilisation des communautés des impactées.

Pour appuyer les communautés à mieux comprendre le projet, les droits et devoirs rattachés afin d'éviter les conflits pouvant conduire aux violences, le comité de suivi a mené des séances de sensibilisations durant ce premier trimestriel dans les districts et secteurs de Madina woula.

Au total, 6 séances de sensibilisation ont eu lieu dans des localités relevant des districts et secteurs de Madina Woula. Ces rencontres ont touché **185** personnes dont **62 femmes** et ont permis aux communautés de connaitre le comité, d'avoir une meilleure compréhension du projet et ses enjeux en plus de l'existence d'un mécanisme de gestion des griefs qu'elles peuvent saisir pour leurs réclamations.

Figure2: séance de sensibilisation à Sékousoriah Centre le 05/09/2023

Figure3: séance de sensibilisation dans le secteur Guegueyah le 26/10/23

V.3 Documentations des impacts

En ce qui concerne la documentation des cas d'impacts, le comité durant ce trimestre a documenté deux (2) principaux d'impacts à savoir :

Tableau récapitulatif des impacts documentés

N	Impacts	Localités	Images	Observations
1	Fissures de maisons par le fait du dynamitage au niveau des travaux du tunnel	District de Sekou-soryah,sous-prefecture de Madina-oula. Villages(Sekousaoriah centre, Bombya,	**Photo prise le 26/08/23 par le comité de Kindia**	• Un impact collectif imminant ; • Plainte déposée à WCS mais non déchargé • Plainte en cours
2	Pollution du cours de Kabélé par les rejets d'eau provenant des travaux du tunnel	Secteur Bombiyah, district de Sekou-soryah, sous-préfecture.	**Photo prise le 09/09/23 par le comité de Kindia**	• Un impact collectif ; • Impact imminent de santé publique pour des communautés. • Plainte en cours

NB : Tous les cas documentés sont des impacts collectifs

V.4 Saisine des mécanismes de gestion des plaintes de WCS.

Pour permettre aux communautés impactées par ce mégas projet de recouvrer leurs droits et de façon pacifique, l' entreprises a établi les mécanismes de gestion des plaintes afin de donner la possibilité aux citoyens de se plaindre d'une situation affectant leurs cadres de vie ou porter de doléance.

Pour ce faire, le comité de suivi a au nom des citoyens impactés porter quelques requêtes :

- **Total de plainte déposée** ⟹ **2**

❖ **Une plainte pour les personnes dont les maisons ont été fissurées par les travaux de dynamitage**

❖ **Une pour la pollution du fleuve Kabélé par les eaux de rejets provenant des travaux du tunnel**

Etat de la plainte : A date, les plaintes sont en cours de traitement avec notamment l'implication des autorités préfectorales. Récemment, le préfet a effectué un déplacement dans la zone et a rencontré le comté et les représentants de la société. Ce dernier a encourager le dialogue et a insisté à ce que la société prenne ses responsabilités pour un sortie de crise.

VI. DEFIS

Durant le déroulement des activités de ces trois (3) mois derniers, nous avons rencontrés quelques difficultés notamment :

- ✓ Difficultés de collaboration avec certaines autorités locales dans le cadre du plaidoyer de ce projet ;
- ✓ La lenteur dans le traitement des griefs des communautés.

VII. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

VII.1 Constats : le comité au cours de ces trois mois a constaté :

- ❖ Le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs de WCS est peu connu par les communautés impactées ;
- ❖ Agacement des communautés impactées par les procédures longues et ennuyées dans le recouvrement de leurs droits ;
- ❖ Manque de suivi rapproché des services techniques de l'Etat (ministère des mines et de la géologie et celui de l'environnement et du développement à travers l'AGEE) ;
- ❖ Amalgame des citoyens entre le rôle de l'Etat et les obligations des entreprises en matière de développement local ;
- ❖ Peu de consultation des communautés impactées s par WCS et ses sous-traitant ;

- ❖ Insuffisance d'information au niveau des communautés par rapport aux opérations de dynamitage.

VII.2 Recommandations

Au regard des dommages enregistrés et des observations faites sur le terrain, le comité de suivi recommande ce qui suit :

A Winning Consortium

- ❖ De vulgariser davantage le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs pour guider les citoyens dans leurs quêtes de droits. ;
- ❖ De maintenir un contact permanent avec les communautés impactées par les travaux du projet Simandou pour éviter des frustrations liées au manque d'informations et de collaboration
- ❖ De traiter dans un délai imparti les réclamations formulées par les impactés conformément au contenu du mécanisme de suivi afin de trouver des solutions durables, favorables à la bonne cohabitation entre les communautés et l'entreprise ;
- ❖ Informer largement et à l'avance sur les opérations de dynamitage de l'entreprise ;
- ❖ D'avoir une collaboration franche avec le comité de suivi dans le cadre de la résolution des griefs des communautés

A l'Etat et aux autorités communales

- ❖ D'organiser à travers ses services techniques les missions de suivi et de contrôle permanent de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES) du projet et de rendre public les rapports ;
- ❖ S'assurer de la vulgarisation suffisante des documents contractuels du projet ainsi que les EIES et plans associés ;
- ❖ Accompagner les communautés dans leurs réclamations et interpeller les entreprises sur leurs engagements ;
- ❖ Lever l'amalgame chez les communautés en leurs faisant la part des choses entre les responsabilités de l'Etat et celles des entreprises

Aux communautés

- ❖ De s'informer d'avantage et suivre le mécanisme de gestion des plaintes établi par l'entreprise (WCS) pour promouvoir la gestion anticipée et pacifique des conflits ;
- ❖ Cultiver l'esprit d'entente et compréhension mutuelle pour la cohésion sociale au sein de la communauté ;

- De renforcer la collaboration avec le comité de suivi des impacts en vue de la prise en compte de favoriser un dialogue avec les entreprises afin d'aboutir à la réparation des éventuels impacts sur elles.

VIII. CONCLUSION

D'une manière générale, le projet de fer de Simandou est susceptible d'apporter une croissance économique à la Guinée et une amélioration des conditions de vie des communautés locales . Cependant, il est plus que nécessaire de veiller aux engagements environnementaux et sociaux des entreprises pour la protection de l'écosystème et des droits fondamentaux des communautés riveraines.

Ainsi pour y arriver, chaque partie prenante du processus doit jouer sa partition pour une exploitation minière responsable profitable à tous. Le comité citoyen de suivi et de documentation des impacts du projet Simandou à Forécariah, s'inscrit nettement dans cette logique .

XI. ANNEXES : Autres photos illustratives

AESIO